

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1233

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 15**ANNEXE B**

À la cinquième ligne de la sixième colonne du tableau de l'alinéa 8, substituer au taux :

« 2,8 % »

le taux :

« 3,6 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel du groupe des députés "Socialistes et apparentés" vise à interpellier le Gouvernement quant à la future revalorisation des pensions de retraites.

Des années de sous-indexation depuis 2017 ont fait perdre 60€ de pensions par mois à un retraité à 1200 euros.

En juillet, nous avons voté la revalorisation.

Mais il reste un "reliquat" de hausse estimé à 0,8 % au 1er janvier 2023, toujours au titre de l'inflation 2022.

Afin d'assurer que la revalorisation des pensions soit effectivement indexée sur l'inflation, cet amendement suggère que la revalorisation prévue au 1er janvier 2023 soit supérieure à celle envisagée par le Gouvernement. Ce dernier s'y était engagé. D'autant que la prévision d'inflation pour 2023 est de 4,3%.